



REUNION PUBLIQUE DIAGNOSTIC, ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, PADD

27 avril 2010
Compte-rendu

74 personnes ont participé à la réunion dont :

- 58.12 % d'élus et de techniciens du territoire du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- 9.45 % de personnes issues de la société civile ;
- 32.43 % d'habitants du territoire du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Président, Michel Habig, a ouvert la séance en remerciant l'assemblée pour sa présence. Il a présenté l'objet de la réunion :

1. Expliquer ce qu'est un SCOT et à quoi il sert.
2. Présenter les travaux qui ont été réalisés de 2008 à aujourd'hui :
 - diagnostic et état initial de l'environnement (début 2008 à fin 2009) ;
 - projet d'aménagement et de développement durable (2009 à début 2010).
3. Echanger avec les personnes en présence ; répondre aux questions, recueillir les réactions, les avis et, éventuellement, les propositions.

1. QU'EST CE QUE LE SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON ?

Le Président explique ce qu'est un SCOT, comment il est construit, quelles sont ses implications et l'état d'avancement de la procédure.

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil de planification urbaine s'appliquant sur un territoire regroupant plusieurs intercommunalités dans une perspective de développement durable. Il est établi pour une période de 10 ans (horizon 2025).

Le SCOT est le garant d'une cohérence et d'une planification globale et intercommunale du cadre de vie sous les aspects de déplacements, d'habitat, d'économie, d'éducation, de culture, d'environnement...

Les Schémas de Cohérence Territoriale, tout comme les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, déterminent les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés

- aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural ;
 - Une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Un document partagé

Il est élaboré par les élus du territoire mais partagé, dans le cadre de la concertation, avec les habitants, les associations, les professionnels...

Une portée prescriptive

Le SCOT impose ses orientations selon un principe de compatibilité :

- aux documents de planification sectorielle : Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacement Urbains, Schémas de Développement Commercial,
- aux documents d'urbanisme communaux : PLU, Plans de Sauvegarde et Mise en Valeur,
- à certaines opérations foncières et d'aménagement : ZAC, ZAD, lotissements, remembrements, constructions de plus de 5000 m², les réserves foncières de collectivités de plus de 5 ha.

Comment cela se présente concrètement ?

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est composé de 3 phases :

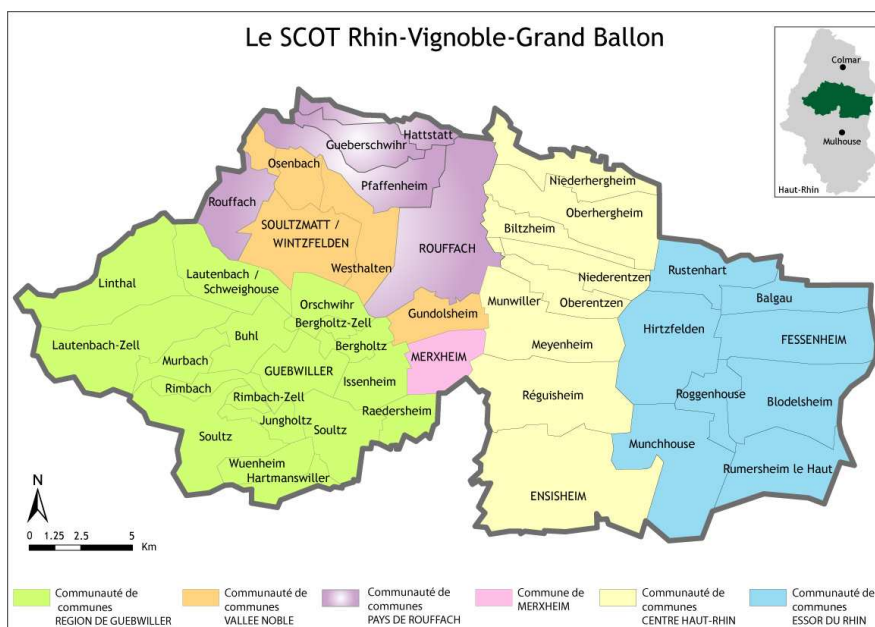
- **le rapport de présentation** qui constitue l'état des lieux et dégage les enjeux ; il expose le diagnostic territorial, l'analyse de l'état initial de l'environnement et une évaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement ;
- **le Projet d'Aménagement et Développement Durable ou PADD** qui définit le projet politique d'aménagement du territoire. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement, d'équipement commercial, etc... ;
- **le Document d'Orientations Générales ou DOG** qui fixe les moyens de mise en œuvre de ce projet et les règles qui s'appliqueront. Il précise les orientations générales de l'organisation de l'espace, les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat, à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et autres activités économiques, à la protection des paysages et à la prévention des risques.

Pour l'heure, une partie du rapport de présentation (le diagnostic, l'état initial de l'environnement) et le Projet d'aménagement et de développement durable ont été réalisés.

Le Document d'Orientations Générales ainsi que l'Evaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement seront réalisés au courant de cette année pour un arrêt du projet en fin d'année. L'approbation, après enquête publique, est prévue en septembre 2011.

Le territoire

Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin : il s'étend, d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et, du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie de Colmar.



Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est composé des Communautés de communes Centre Haut-Rhin, Essor du Rhin, Pays de Rouffach, Région de Guebwiller et Vallée Noble ainsi que de la Commune de Merxheim. Il comptabilise au total 43 communes, pour une surface de 550 km² et une population de 72000 habitants.

2. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PADD

2.1 LE DIAGNOSTIC ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1.1. Enjeux liés à l'habitat et au foncier

L'attractivité résidentielle du territoire va engendrer une accélération de la croissance démographique et impliquera des choix d'organisation sur :

- Les formes d'urbanisation : place de la maison individuelle et développement de l'habitat collectif, habitat peu consommateur d'espaces, potentiels de renouvellement urbain et de réhabilitation ;
- Les typologies d'habitat répondant aux aspirations et aux besoins actuels et à venir de la population : changement des mentalités, évolution de la pyramide des âges... ;
- La cohérence urbaine entre les centres anciens et les nouveaux quartiers ;
- La localisation de l'habitat, des équipements (école, sports, culture...), des commerces et des lieux de travail ;
- L'équilibre entre le développement urbain et économique ;
- L'équilibre entre la ville, les espaces naturels et agricoles ;

De surcroît, un contexte de crise peut changer la donne de la demande de logements et du développement économique.

2.1.2. Enjeux liés à l'économie

Constats généraux

- Une économie résidentielle de services à la personne, commerces, services collectifs... se développe ;
- Une stratégie d'accueil d'entreprises se construit ;
- L'offre foncière et immobilière qui doit s'adapter aux besoins de l'économie (en terme d'échelle, de formes).

Commerce

- Une évasion commerciale qui s'oriente vers les pôles de Mulhouse et Colmar ;
- Une offre intrinsèque présente mais qui nécessite d'être soutenue et complétée (commerces de tailles et de gammes diverses), réfléchi dans sa répartition géographique et stratégique entre des commerces de centre-ville et zones commerciales et, dans le cadre de la complémentarité et l'équilibre commercial de l'ensemble du territoire.

Tourisme

- Des politiques touristiques à l'échelle du territoire voire transfrontalière qui mériteraient une coordination ;
- Une offre d'hébergement et de restauration qui méritent d'être amplifiée et/ou confortée.
- Des activités touristiques et de loisirs qui nécessitent d'être développées.

Agriculture

- Une agriculture sensible à l'urbanisation au travers de formes urbaines peu consommatrices de foncier ;
- Les vocations économiques, paysagères et d'aménités (contribution aux activités récréatives) des espaces agricoles présentes qui bénéficient d'un potentiel de développement ;
- Une agriculture (céréaliculture) peu variée en plaine mais qui dispose de capacités de diversification ;
- Une viticulture qui constitue la richesse économique, touristique et paysagère du piémont mais qui se trouve de plus en plus confrontée aux fluctuations économiques ;
- Les filières agricoles courtes et l'agrotourisme sont encore peu présents mais méritent d'être étendus.

2.1.3. Enjeux en terme de déplacement

Constats généraux

- Des déplacements domicile-travail principalement orientés vers Mulhouse et, dans une moindre mesure, vers Colmar ; ils sont plus importants en sortie qu'en entrée.
- Le fonctionnement des équipements de transport dépasse le périmètre du SCoT : le canal d'Alsace, l'A 35, la voie ferrée.
- L'offre en transport collectif est faible et il existe peu de transports alternatifs à la voiture.
- Dans la perspective d'un pétrole cher, la demande de déplacement est vouée à évoluer. Une ou des alternative(s) réaliste(s) à la voiture pourraient être encouragées pour les déplacements à l'intérieur du SCoT et en échange avec notamment les agglomérations de Mulhouse et de Colmar.

Train

- Guebwiller est l'une des seules communes de cette taille à ne pas être desservie par le rail en Alsace.

- La desserte des gares de Merxheim, Raedersheim et Rouffach, située sur la ligne Strasbourg/Mulhouse/Colmar, est modeste avec 18 à 28 trains/jour dans les 3 gares.
- La gare de Bollwiller, une gare à enjeu pour Guebwiller et Soultz, se situe sur le territoire du SCoT de la Région mulhousienne.
- Le projet de desserte tram-train Mulhouse - Guebwiller est inscrit au SCoT de la Région mulhousienne pour le tronçon Mulhouse - Bollwiller.

Bus

- L'offre de service en bus est modeste : la majorité des lignes ne fonctionne qu'en période scolaire.
- Une initiative intéressante pour les déplacements touristiques a été prise : la navette des Crêtes est en correspondance avec le TER en gare de Bollwiller.

Route

- Les relations entre l'est et l'ouest du territoire du SCoT sont difficiles. Aucune infrastructure routière lisible et stratégique ne raccorde les 4 grands axes routiers stratégiques A35, RD 430, RD83 et RD52. La liaison est-ouest inscrite au Schéma directeur au niveau de Guebwiller-Ensisheim-Fessenheim est à préserver.
- Des initiatives sont entreprises localement pour développer le transport à la demande (Région de Guebwiller, Essor du Rhin).

Deux roues

- Les parcours cyclables pour les déplacements quotidiens, sportifs ou touristiques sont peu développés, segmentés et relèvent d'usages différents. Le maillage du territoire est faible.
- L'articulation avec les autres moyens de transports en commun n'est pas très adaptée et promue.

Questionnements transversaux

- Les différentes infrastructures et offres en transport mériteraient d'être coordonnés à l'échelle locale du SCoT, à l'échelle départementale, à l'échelle régionale et à l'échelle internationale.
- L'intermodalité entre les différents modes de transports collectifs pourraient être promue, notamment avec les réseaux de transports urbains de Mulhouse et de Colmar.
- Les flux de déplacements générés par les nouvelles opérations pourraient être maîtrisés : les lieux de résidence, les lieux économiques, les lieux de loisirs et les grands équipements peuvent être réfléchis de manière à limiter les déplacements.

2.1.4. Enjeux en terme d'environnement et de paysage

Le contexte écogéographique

- Un climat tempéré qui subit des influences océaniques et continentales ; une géologie diversifiée qui présente des alluvions en plaine, du loess et une mosaïque de terrains sédimentaires du secondaire et tertiaire sur le piémont, des granites et des formations sédimentaires liées à l'orogénèse hercynienne en montagne ; ces milieux donnent naissance à des sols tout aussi diversifiés avec une fertilité différenciée.

L'eau

- Des eaux superficielles soumises au régime pluvio-nival qui engendrent une inondabilité des vallées principales de la Thur, de la Lauch et de l'Ill mais également des débits faibles ponctuellement en période sèche (déficit en alimentation en eau potable dans la vallée du Rimbach) ; la qualité des eaux se dégrade d'amont en aval mais s'améliore cependant depuis les années 80.

- Les eaux souterraines sont représentées principalement par la nappe phréatique d'Alsace ; des remontées de nappe peuvent être à l'origine d'inondations ; les pollutions sont diverses : nitrates au pied du vignoble, sel en aval du bassin potassique et produits phytosanitaires dans la plaine céréalière.
- La consommation en eau potable du territoire est élevée mais proche des moyennes nationales, stable dans le temps malgré l'augmentation de la population ; La ressource en eau est confrontée à la pollution de la nappe en plaine et à la rareté en période sèche dans certaines vallées.

Les milieux naturels

- La végétation est très diversifiée :
 - o les montagnes vosgiennes, leurs forêts, prairies, landes et pâturages, leur faune riche et spécifique voire menacée (lynx, grand tétra) ;
 - o les collines sous-vosgiennes avec leur flore et leur faune de type subméditerranéen ;
 - o la plaine humide avec son dense réseau de cours d'eau (Ill, Thur, Lauch) ;
 - o la Hardt avec ses cultures de maïs, ses forêts sèches et ses clairières steppiques ;
 - o la bande rhénane avec le lit majeur du Rhin ;
- D'importants réservoirs biologiques sont présents mais susceptibles d'être affaiblis du fait de manque de connexions Est-Ouest entre eux, en raison des différentes infrastructures de transports qui font obstacles.

Les nuisances

- Une pollution de l'air qui est due essentiellement aux transports, au chauffage domestique, à l'industrie et à l'agriculture ;
- Des nuisances qui sont liés au bruit localement le long des axes de transports (RD 83 notamment) ;
- Un traitement et ramassage des déchets qui est diversifié, fonction des territoires, avec un tri sélectif, une collecte majoritairement en porte à porte, la présence de 8 déchetteries.

L'énergie

- La production intrinsèque au territoire est importante avec les centrales nucléaire et hydroélectrique de Fessenheim ; Des compléments peuvent être apportés par le bois énergie, le solaire ; Le potentiel hydroélectrique ou éolien est plus difficilement mobilisable.

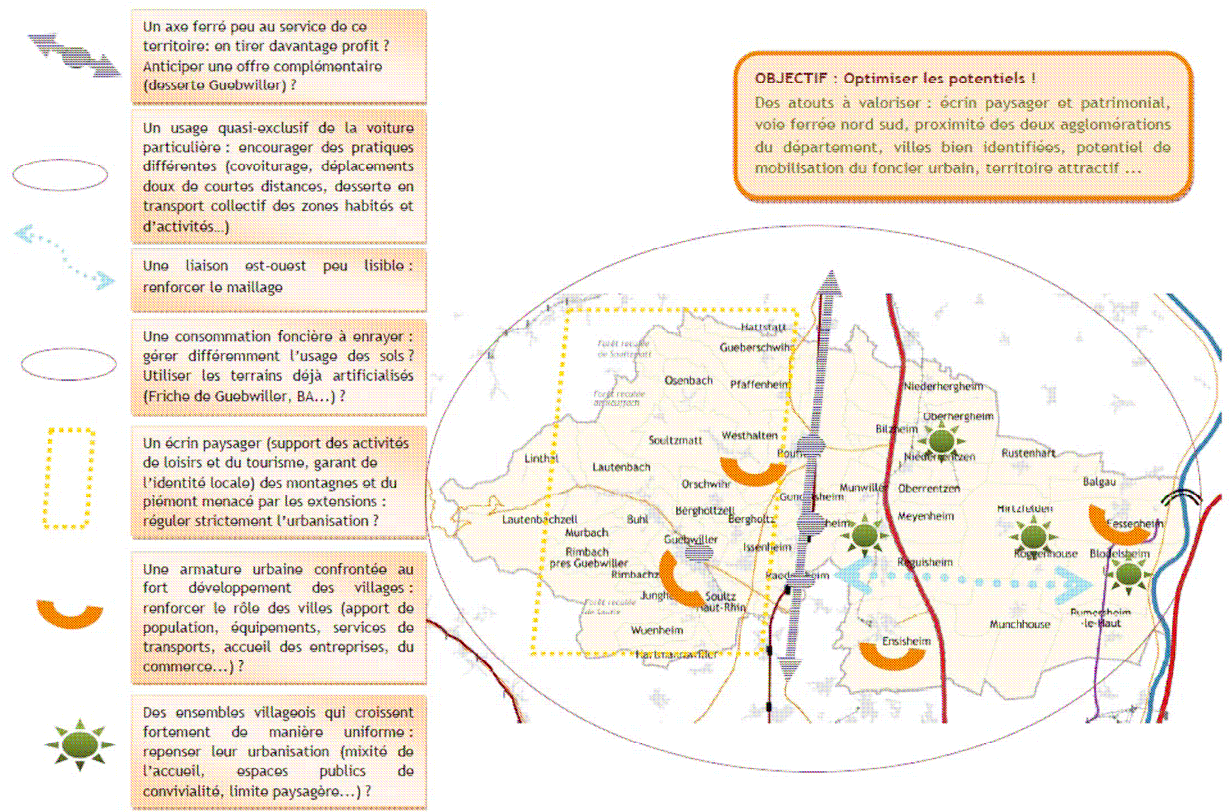
L'état sanitaire de la population

- Par rapport au territoire français, il existe une plus forte occurrence des décès dus à des maladies cardio-vasculaires (habitudes alimentaires).

Les 7 entités paysagères : Vallée de l'Ill, Plaine de la Hardt, Basse plaine rhénane, Plaine de la Lauch, Collines sous-vosgiennes, Clairière de Wintzfelden et d'Osenbach, Hautes Vosges :

- Un patrimoine arboré (arbres d'alignement, vergers, ripisylves, ...) qui perd en importance mais dont les fonctions écologiques et paysagères sont primordiales notamment en plaine ;
- Des cours d'eau dont les perspectives présentent un réel intérêt mais qui sont ponctuellement remises en cause ;
- Des zones d'activités dont l'intégration paysagère n'est pas toujours optimale ;
- Des villes qui s'orientent d'avantage vers la densité mais un étalement urbain qui reste important en milieu rural ;
- Des villages/villes qui se posent la question de :
 - o leur densification,
 - o l'insertion des constructions neuves dans et en périphérie du bourg,
 - o la conurbation,
 - o la dégradation des entrées ;

- Des transitions entre milieux urbains et milieux naturels / agricoles qui se réduisent voire disparaissent ;
- Des champs visuels de qualité à partir des principaux axes de communication mais qui sont sous tension ;
- Des entités emblématiques de l'Alsace : le vignoble, les hautes chaumes et autres sites architectural et paysagers qu'il s'agit de préserver et de protéger du mitage.



2.2 LE PADD

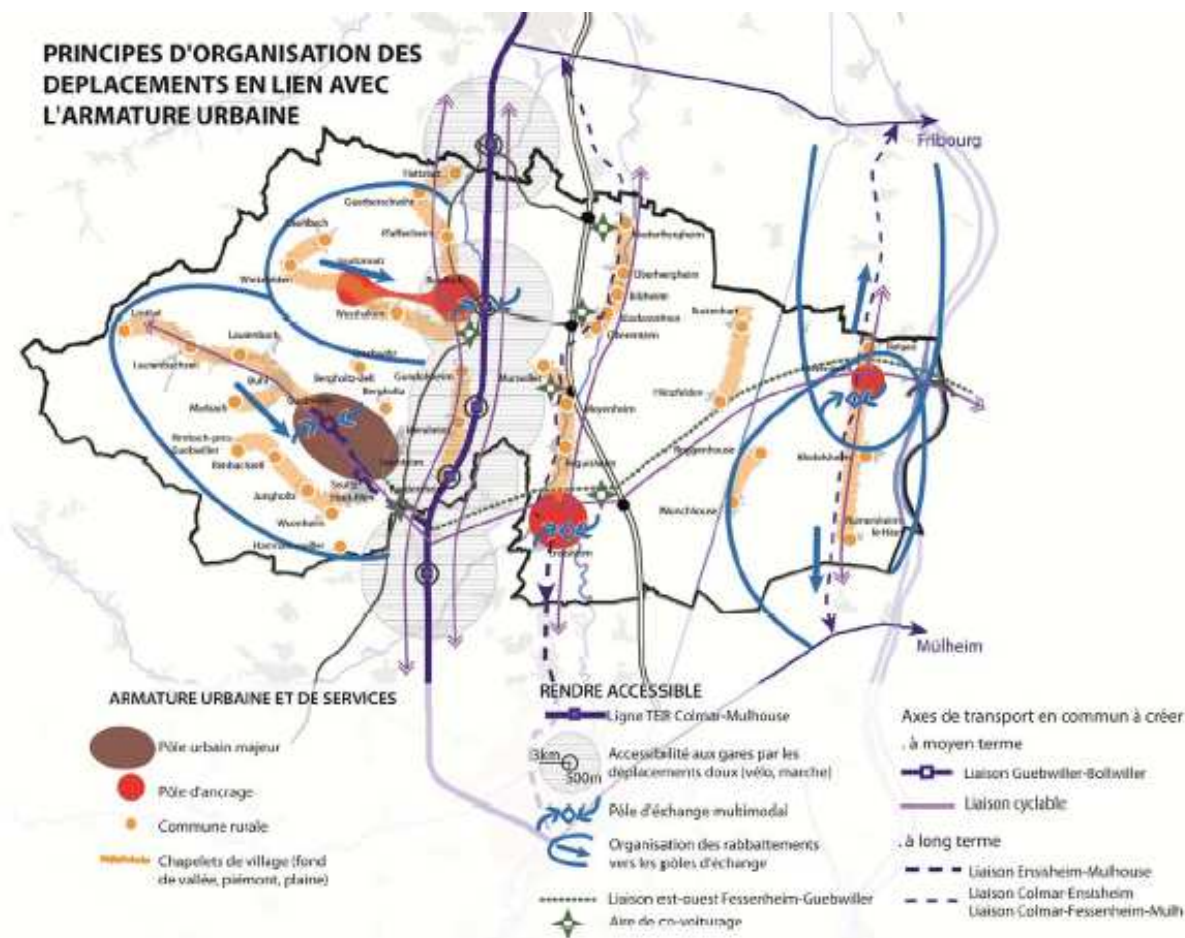
2.2.1. Affirmer le positionnement régional et stratégique du territoire

- Avoir un développement démographique, urbanistique et économique équilibré ;
- Etre un territoire cohérent et bien connecté à ses voisins (Colmar, Mulhouse, Fribourg) ;
- S'intégrer dans les projets et évolutions législatives : plan climat, loi Grenelle, loi de modernisation agricole, SAGE et SDAGE, ...

2.2.2. Renforcer l'armature urbaine et de déplacements

- Conforter voire renforcer la desserte TER Colmar-Mulhouse (gares de Rouffach, Merxheim et Raedersheim) et soutenir la création d'une 3ème voie ; Accélérer la réouverture de la liaison ferrée Bollwiller-Guebwiller ; Conserver les emprises des voies ferrées non exploitées ;
- Développer l'intermodalité en structurant les pôles d'échange ;
- Encourager le développement des modes de déplacement doux (vélo, marche à pied, ...) ;
- Favoriser le co-voiturage ;

- Améliorer les liaisons routières Est-Ouest (Rouffach, Guebwiller-Fessenheim) ;
- Améliorer les conditions de circulation et de stationnement en zone agglomérée ;
- Renforcer préférentiellement le développement de l'habitat et des activités dans les communes disposant de desserte en transports collectifs efficace ;
- Réaffirmer et redynamiser le rôle stratégique du pôle urbain de Guebwiller : fonction administrative, formation, culture, services et commerces, accessibilité aux transports en commun, qualité de vie, ...
- Renforcer les pôles d'ancrage de Ensisheim, Fessenheim, Rouffach-Soultzmatt : logements, équipements, emplois, services et commerces ;
- Conforter le rôles des communes rurales : offrir les services et commerces de base, mutualiser les équipements, moduler les capacités d'accueil.



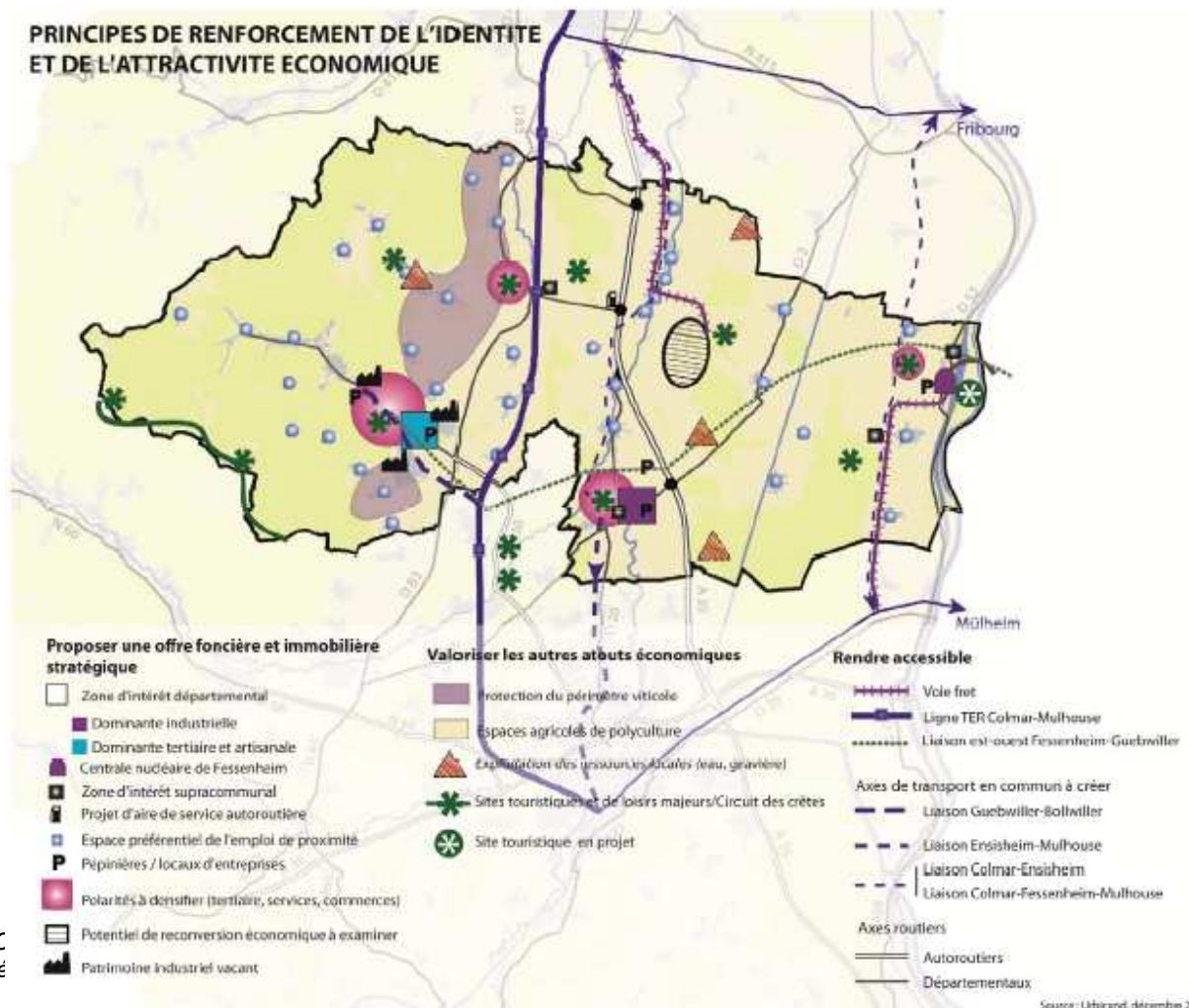
2.2.3. Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain

- Permettre une évolution de la population de 8.5% en moyenne (représentant entre 6100 et 7700 nouveaux habitants) répartie de manière différenciée : 10% pour les pôles, 8% pour les communes rurales de plaine, 5% pour les communes rurales du piémont (vignoble) et 2% pour les communes rurales de montagne ;
- Pour répondre à cette croissance, augmenter le nombre de logement de 7510 dont 4820 logements afin de répondre aux besoins de la population résidente et 2690 logements afin d'accueillir des habitants supplémentaires ;
- Réaliser 1/3 des logements en densifiant les bourgs existants et 2/3 en extension ;
- Obtenir une densité plus forte et au minimum égale à 20 logements/hectare/opération ;

- Limiter la consommation foncière à 300 hectares maximum pour les 15 prochaines années ;
- Construire mieux : mixité fonctionnelle, économie du foncier, énergie, qualité environnementale et paysagère, qualité des espaces publics, limitation des conurbations, liaisons douces, taille des logements diversifiée permettant à chacun de se loger, structures adaptées aux personnes âgées...
- Soutenir les logements locatifs aidés : objectif minimal de 20% des logements représentant 1500 logements supplémentaires.

2.2.4. Renforcer l'identité et l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux

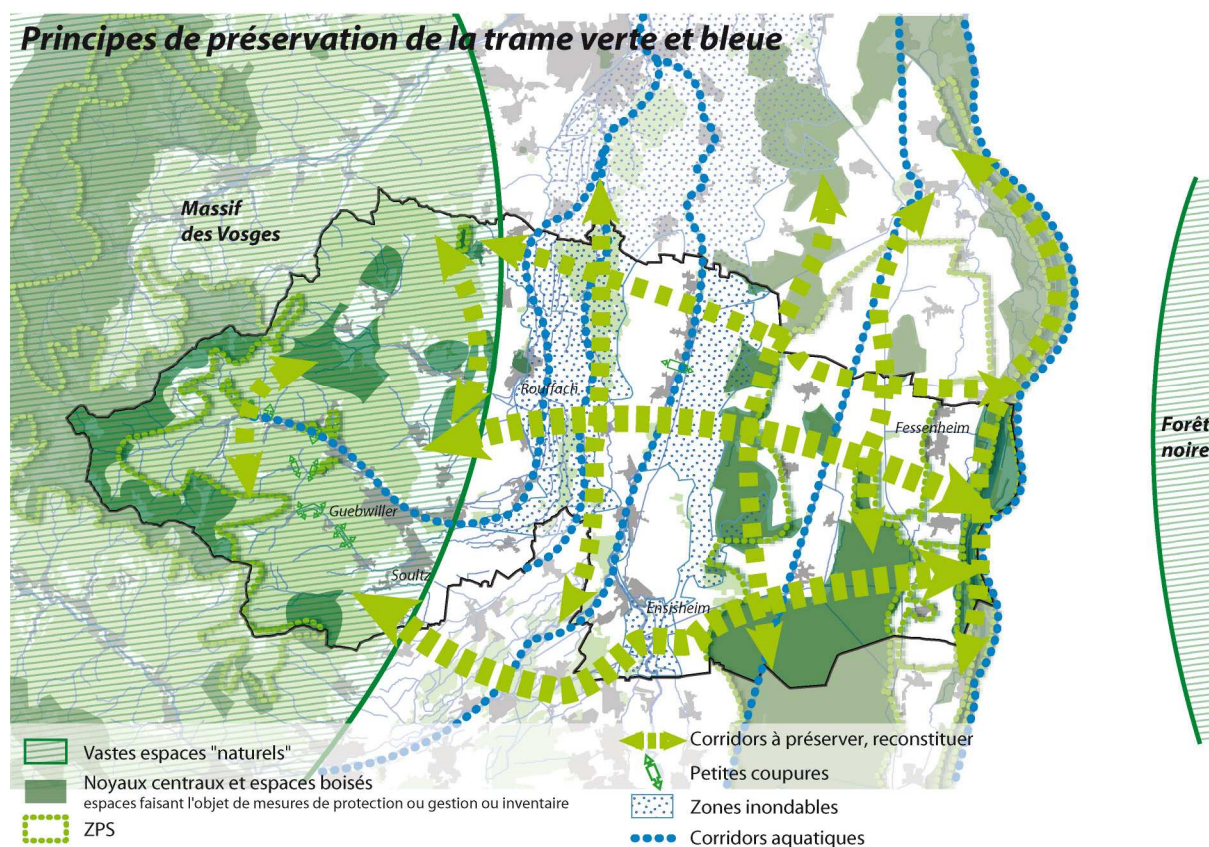
- Maintenir un ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actif à 0.75 ;
- Renforcer l'accueil d'activités dans les centre-villes et les villages (commerces, services, équipements, culture, loisirs, ...) pour les rendre plus animés et réduire les déplacements domicile-travail ; Identifier les capacités d'accueil dans les dents creuses, les friches, ... ;
- Optimiser l'offre en zones d'activités : 3 type de zones :
 - o Départementale : ZAID d'Ensisheim qui constitue une réserve foncière à long terme et pour de très grandes entreprises, ZAID de Guebwiller, BA 132 ;
 - o Supracommunale : privilégier l'occupation, la requalification et, si nécessaire l'extension des zones existantes ; prévoir la création d'une zone nouvelle dans le cadre de l'aire de service autoroutière ;
 - o Locale : permettre l'extension ponctuelle des entreprises existantes, permettre l'implantation de quelques entreprises artisanales et de proximité dans les communes ;
- Exploiter les potentiels des sites de reconversion : BA 132 ; friches industrielles de Guebwiller, Issenheim, ...



- Exiger une grande qualité architecturale, environnementale et paysagère des zones d'activités ; promouvoir des zones « nouvelle génération » ;
- Augmenter la densité des zones d'activités ;
- Prévoir un potentiel de développement à vocation économique limité à 100 ha (hors ZAID d'Ensisheim et BA 132) sachant que les besoins sont estimés à 70 ha ;
- Répartir 60 % des emplois nouveaux au sein des espaces urbanisés et 40 % au plus dans les zones d'activités ;
- Veiller à la complémentarité et à l'équilibre entre les commerces du centre ville et des zones commerciales ; Renforcer la fonction commerciale des pôles ; Maintenir et optimiser les commerces de proximité dans les centres bourgs ; Limiter fortement les implantations hors pôles ;
- Renforcer la synergie entre les différentes initiatives de promotion touristique du territoire ; développer l'offre touristique (tourisme d'excursion, de court séjour et de proximité, hébergement) ; réfléchir au développement des golfs, de l'anneau du Rhin, du Markstein et du Grand Ballon...

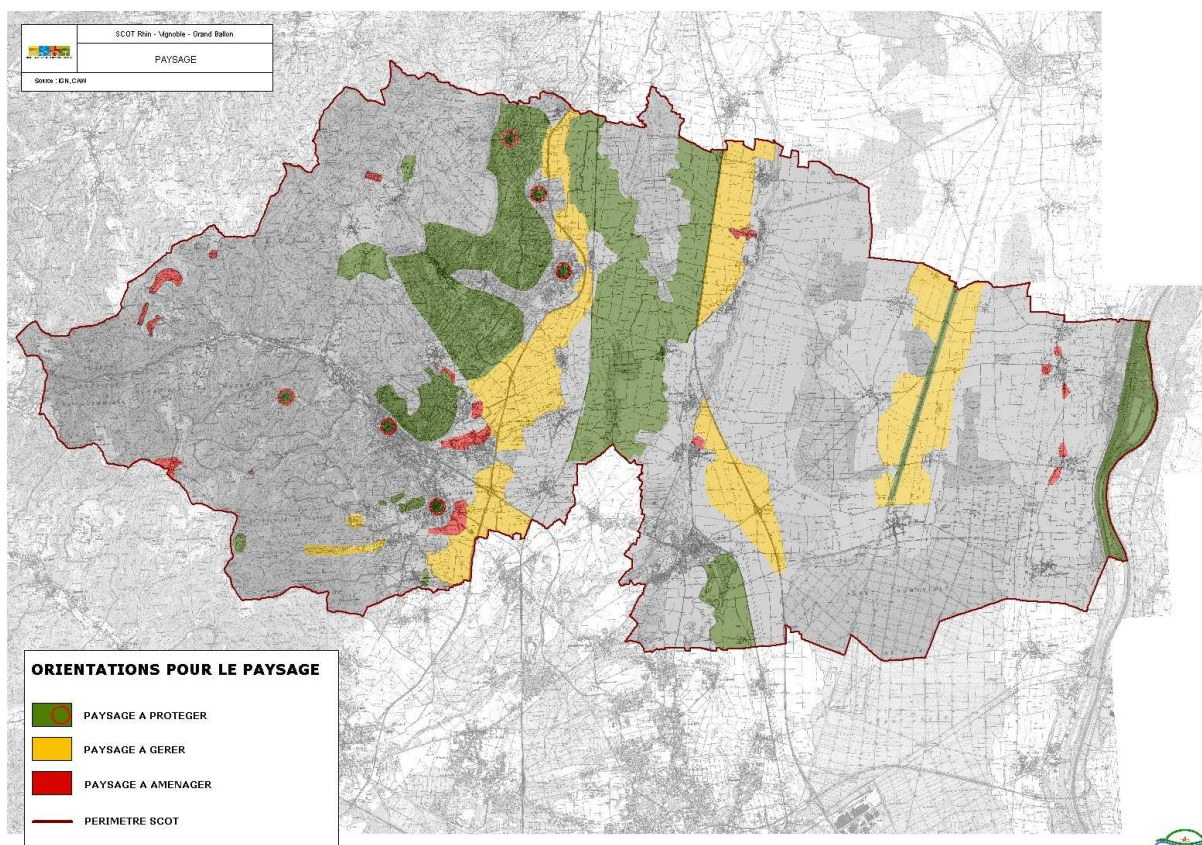
5. S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

- Respecter les noyaux de la biodiversité (milieux naturels remarquables, hautes chaumes, Grand Tétrás et Grand Hamster, landes et pelouses calcicoles...) ;
- Protéger les corridors écologiques (le long des cours d'eau, les coupures vertes entre les villages, restaurer la perméabilité au niveau des principaux axes routiers...) ;



- Conserver le principe d'inconstructibilité du vignoble, des collines sous-vosgiennes, des hautes chaumes ;

- Eviter le mitage ; Maintenir les villages groupés ; Préserver et parfois renforcer les centres anciens des villes et des villages ;
- Mettre en valeur le massif des Vosges et son piémont ;
- Opérer une reconquête de caractère dans la plaine d'Alsace et le couloir du Rhin ;
- Conserver, parfois rétablir, la qualité des paysages perçus à partir des grands axes de circulation et des canaux ;



- Préserver les terres agricoles et encadrer les sorties d'exploitations ; Favoriser les circuits courts et la vente directe ;
- Préserver le cycle de l'eau ;
- Maîtriser la consommation énergétique et promouvoir les énergies douces ;
- Prendre en compte les risques (inondations, coulées de boues) et les nuisances (sonores).

3. ECHANGES AVEC LES PERSONNES EN PRESENCE

3.1 Echanges portant sur les Transports et déplacements

Interventions :

Madame le maire de Fessenheim rappelle, concernant la liaison routière Est-Ouest, qu'il s'agit d'un tracé de principe ; le tracé réel n'est pas encore défini avec précision.

Un participant rappelle qu'une hypothèse du Schéma directeur consistait à faire passer cette liaison entre Fessenheim et Blodelsheim.

Un autre participant demande si le principe de ce tracé ne devrait pas être intégré également dans le PLU de Fessenheim en cours d'élaboration ?

Réponse :

Le Président rappelle que la liaison Est/Ouest entre Guebwiller et Fessenheim n'est en aucun cas une nouvelle liaison mais l'aménagement d'une liaison existante. Il s'agit de trouver des solutions aux problèmes et nuisances que peuvent rencontrer les communes de Hirtzfelden et Fessenheim en centre-ville/village notamment. Le tracé n'est pas encore connu exactement ; il s'agit d'un projet qui se réalisera, à long terme, lorsqu'il y aura une volonté politique forte du territoire concerné. Néanmoins, il s'agit aujourd'hui de le prévoir dans le SCOT et les PLU concernés afin que cela puisse éventuellement être réalisable un jour. Il faut préserver les espaces pour éviter l'urbanisation.

Intervention :

Les nuisances sonores le long de la RD83 sont évoquées. Si la liaison entre Balgau et Fessenheim se réalise, des nuisances seront également présentes à ce niveau. Comment le SCOT gère-t-il cette contradiction ?

Réponse :

Le Président répond qu'il n'y a pas de contradiction. Actuellement les nuisances sont supportées par les habitants de Fessenheim et Hirtzfelden en centre-ville/village. Par ailleurs, il rappelle qu'il n'y a pas de tracé défini à ce jour mais qu'il s'agit de prévoir afin qu'il puisse se réaliser si le besoin se fait ressentir. Le SCOT est un document de planification à long voir très long terme.

Intervention :

Dans le contexte de préservation des terres agricoles, il est surprenant que l'emprise des aménagements de la liaison entre Rouffach et Niederentzen soit si large.

Réponse :

Le Président signale qu'il s'avère nécessaire de se plier aux règles. Cette emprise comprend des alignements d'arbres qui doivent se situer à au moins 4m de la voie ainsi que l'emprise du défrètement. Par ailleurs, le Conseil Général a activement œuvré afin que l'axe de la bretelle soit plus restreint que ce qui était prévu à l'origine.

La directrice de l'AURM renchérit en rappelant que les ponctions sur les espaces agricoles sont essentiellement dues à l'implantation de zones d'habitat et de zones d'activités ; les transports n'en sont responsable que dans une moindre mesure.

Le Président rappelle que les territoires limitrophes allemands ont réussi à limiter leur consommation foncière et à urbaniser de manière plus dense.

3.2 Echanges portant sur l'Urbanisation et la consommation de l'espace

Intervention :

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Rouffach souligne l'importance du renouvellement urbain. Il déplore cependant que le Département du Haut-Rhin mette fin aux aides financières relatives au renouvellement urbain.

Réponse :

Le directeur du Cabinet Waechter répond que la Région Alsace a, quand à elle, maintenu ses financements dans le domaine.

Le Président rappelle que toutes les collectivités se recentrent actuellement sur leur compétences ; c'est le cas pour le Département comme pour les autres collectivités.

Intervention :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Essor du Rhin constate que l'évolution de la population sur son territoire est environ de 1.5% par an. Il pense que

son territoire sera contraint par cet objectif de limitation de l'évolution fixé à 8%. Par ailleurs, la densification n'est pas possible partout.

Réponse :

Le directeur du Cabinet Waechter rappelle qu'il s'agit d'une orientation politique. Cette orientation se traduira dans le DOG par des orientations relatives à la densité et à la consommation d'espaces. Il pourra, par exemple, être possible d'accueillir plus d'habitants en construisant plus dense.

Le Président souligne que, au vu de la conjoncture actuelle, les logiques de constructions vont évoluer ; les ménages pourront de moins en moins acquérir de grands terrains de construction. Par ailleurs, des potentiels de densification existent surtout dans les pôles urbains ; à Fessenheim, Ensisheim, Rouffach et Guebwiller/Sultz.

Intervention :

Les communes de la plaine de l'Ill ont toutes bénéficié d'extensions importantes sous forme de lotissements et, par conséquent, consommé des espaces importants. Aujourd'hui, ces lotissements ne se remplissent pas.

Réponse :

Le Président répond que ces lotissements ont été lancés avant septembre 2009 dans un contexte qui n'est plus le même qu'aujourd'hui. A l'avenir, les aménageurs devront construire mieux et de manière plus réfléchie ; s'adapter aux capacités financières des ménages en baisse. La consommation d'espace devrait se réduire en conséquence.

Le maire d'Oberhergheim souligne que sa commune s'est lancé dans une opération de logement à loyer modéré dont la densité avoisine 20 logements/hectare. Ces logements, de petite taille, ont été appréciés notamment par les jeunes et les couples.

3.3 Echanges portant sur le Développement économique

Intervention :

Il existe une contradiction dans le PADD entre l'orientation « ne pas implanter de nouvelle zone commerciale » et l'orientation « implantation d'une zone commerciale d'appui dans le chapelet de communes de la plaine de l'Ill ».

Réponse :

Le Président répond qu'il s'agit principalement d'une aire de service qui répond à une forte demande d'accueil des poids lourds le long de l'A35. Il ajoute que cette implantation commerciale disposera d'un calibrage en adéquation avec la desserte des 4 communes de la plaine de l'Ill, avec une volonté de ne pas affecter l'appareil commercial environnant.

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Rouffach ajoute que ces deux derniers points sont importants. Il est primordial de mettre des gardes-fous dans le but de préserver les commerces et services dans les centre-villes, de rendre ces derniers plus attractifs.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'amorcer la réalisation d'une grande zone commerciale ou d'activité.

Le maire de Niederentzen signale que le projet n'impute que la commune de Niederentzen et qu'il ne comprend pas l'intervention des territoires voisins.

Le Président rappelle qu'inscrire le projet permet de le réaliser mais qu'il ne s'agit en aucun cas d'une obligation de réalisation. Les investisseurs s'y lanceront si le projet s'avère intéressant financièrement.

3.6 Echanges portant sur l'Environnement et les paysages

Intervention :

Certains points concernant les espaces à inscrire dans la trame verte et bleue doivent être vérifiés (vergers d'Ensisheim) et ajoutés (vergers de Réguisheim et de Oberhergheim, canal du Quatelbach)...

Intervention :

Où en est le projet du canal de la Hardt ?

Réponse :

Le Président informe que ce projet n'est pas abandonné mais en sommeil ; le transfert de cet ouvrage appartenant à l'Etat vers une collectivité locale n'est pas encore réalisé.

Le Président clôt le débat et remercie l'assemblée pour sa participation.

Il rappelle les moyens mis à disposition pour participer à la démarche et transmettre son avis :

- les travaux du SCOT sont consultables sur le site internet www.rhin-vignoble-grandballon.fr : un formulaire de contact permet de transmettre son avis, ses remarques, ... au Syndicat mixte ;
- ils sont également consultables dans les **Communautés de communes** Centre Haut-Rhin, Essor du Rhin, Pays de Rouffach, Région de Guebwiller et Vallée Noble ; à la mairie de Merxheim ; au Syndicat mixte du SCOT à Guebwiller : un **registre** est à disposition afin d'y inscrire avis et commentaires...
- une **exposition itinérante** dans les différentes Communautés de communes permet d'expliquer de manière synthétique le contenu du diagnostic et du PADD ;
- une **enquête publique** aura lieu à la fin de la procédure d'élaboration du SCOT en 2011 (elle sera annoncée par voie de presse) ; elle vous permettra une nouvelle fois de transmettre vos avis.

Pour finir, il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.